

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures et trois minutes, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, rue Pierre Morin à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 3 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 24 – REPRÉSENTÉS : 05
VOTANTS : 27

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno, CODET Stéphane et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), M. MOUSSU James (*pouvoir à Mme FAURY Marion*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à Mme MOREAU Valérie*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. Philippe CAILLON et Mme Rita SCHLADT.

OBJET :	<i>Vote des Comptes Administratifs 2021 : Budget Principal et Budget annexe Assainissement</i>
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

N° 2022 / 03 / 05

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, M. Philippe CAILLON est désigné président de séance lors du vote des comptes administratifs.

Vu les articles L.2121-31 et D.2342-11 du Code général des collectivités territoriales et conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif présenté par l'exécutif après transmission au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité.

Ce compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice et retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année.

.../...

Après avoir entendu et débattu les comptes administratifs du Budget Principal et du Budget Annexe Assainissement, de l'ordonnateur pour l'exercice 2021, en l'absence de Monsieur le Maire, sur proposition du président de la séance désigné, Monsieur Philippe CAILLON, 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **adopte** les comptes administratifs selon les balances générales ci-après indiquées :

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 524 710,31 €		572 080,60 €
Opérations de l'exercice	2 361 573,70 €	1 856 887,92 €	8 174 544,77 €	9 124 010,23 €
TOTAUX	2 361 573,70 €	3 381 598,23 €	8 174 544,77 €	9 696 090,83 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		1 020 024,53 €		1 521 546,06 €

VOTE : 25 voix POUR et 2 voix CONTRE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		419 442,81 €		24 827,25 €
Opérations de l'exercice	584 779,60 €	365 208,96 €	765 554,03 €	1 055 033,71 €
TOTAUX	584 779,60 €	784 651,77 €	765 554,03 €	1 079 860,96 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		199 872,17 €		314 306,93 €

VOTE : à l'unanimité des 27 votants

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 14 mars 2022,
Le Maire,

